
Reddition des comptes : Pourquoi Macky Sall est hors de portée de la justice sénégalaise



Dans une interview accordée à « L'Observateur » ce lundi, l'ancien procureur spécial de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (Crei), Alioune Ndao, a exprimé son scepticisme quant à la possibilité de juger l'ancien président Macky Sall au Sénégal.

Alioune Ndao, aujourd'hui tête de liste de la coalition Takku-Wallu pour les prochaines législatives, réfute les rumeurs lancées par certains proches de l'ex-président, qui avaient évoqué son possible retour pour participer à la campagne électorale. « *Macky Sall décidera lui-même du moment de son retour* », avait répondu ce dernier pour tempérer les ardeurs de ses partisans. Fort de son expérience avec la Crei, Ndao souligne que les poursuites judiciaires internationales sont souvent entravées par des obstacles diplomatiques et juridiques. La coopération entre États est, selon lui, l'un des principaux défis pour appliquer un mandat d'arrêt international. « *Certains pays coopèrent, d'autres non. Tant qu'un État refuse d'extrader, un mandat d'arrêt n'aura aucun effet sur son territoire* », précise-t-il. Pour Alioune Ndao, Macky Sall bénéficie de la protection d'États alliés, notamment celle du Maroc, où il réside actuellement. « *Je ne pense pas que le roi du Maroc acceptera de l'extrader* », affirme-t-il, évoquant des « *obstacles juridiques* » qui rendraient toute poursuite difficile à

exécuter. Même si le Sénégal décidait de juger Macky Sall par contumace et de le condamner, Alioune Ndao reste convaincu que cette décision resterait lettre morte tant que l'ex-président se trouve au Maroc. *Cette analyse révèle ainsi les limites de la justice sénégalaise dans ce type de procédure, face aux alliances politiques et à la complexité des relations diplomatiques.*

Pierre Méléndje